# GRAND CEDRE - Mise en place du Conseil d'Enfants

**Dans les classes:**

- Expliquer aux élèves ce qu'est un conseil d'enfants
- Election de délégués (2 par classe)
- Expliquer la notion et le rôle d'un délégué
- Assurer la parité
- Chaque candidat doit expliquer pourquoi il veut devenir délégué
- Le vote a lieu à bulletin fermé la même semaine dans chaque classe (au moment des élections des parents d'élèves ?)
- Les dépouillements ont lieu en classe sous le regard de l'enseignant

**Fréquence et organisation :**

- En amont un conseil de classe est organisé chaque semaine : bilan, régulation, boîte à idées (je propose, j'ai un problème, je félicite)
- Suite aux conseils de classe les enseignants préparent et organisent l'ordre du jour du conseil d'enfants de l'école
- 1 conseil d'enfants est organisé une fois par trimestre sur le temps scolaire : durée une heure, géré par un enseignant et un président de séance enfant , un secrétaire qui écrit le compte rendu dans un cahier.
- Organisation d'une séance type :
  1er temps : présentation des idées des délégués de chaque classe
  2ème temps : discussion
  3ème temps : vote
- Restitution à la classe lors des conseils de classe et communication aux partenaires concernés (parents d'élèves, mairie….)

## Mise en place des conseils de classe

- Se déroule une fois en fin de semaine au sein de la classe
- Dirigé et organisé par l'enseignant, le président de séance enfant
- Durée: 15 min
- Déroulement d'une séance type:
  1er temps : bilan de semaine et présentation des propositions de chacun
  2ème temps : discussion
  3ème temps : vote
- Mise en place d'un cahier de compte rendu géré par l'enseignant et/ou un secrétaire enfant